

# **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole**

---

## **intoxications**

par : rodes alain.rodes@orange.fr  
03/10/2018 14:30

Il serait temps que les agriculteurs cessent de se faire intoxiquer par les grandes firmes et d'intoxiquer la population.

---

## **Le temps des mesures concrètes**

par : Dupont sylviedupont2009@hotmail.fr  
03/10/2018 15:36

Le temps des mesures concrètes est venu. Il n'y a plus de temps à perdre si l'on veut conserver ou retrouver les biotopes naturelles de notre pays. Il y a urgence, donc tout ce qui pourra aller dans le sens de la dépollution, sera le bienvenue.

---

## **le temps presse !**

par : Chanteux Françoise francoise.chanteux@akeonet.com  
04/10/2018 15:36

Dépêchons-nous, dépêchons-nous avant que la terre entière ne soit classée zone vulnérable...

---

## **Stop algues vertes et déchets plastiques**

par : Lucas Lionel lucaslionel@yahoo.fr  
04/10/2018 18:22

La Bretagne ne doit plus être ni le grenier ni un terrain d'élevage industrialisé pour faire de l'élevage hors sol de parisiens et bobos . Nos plages étouffent de polluants, algues vertes marées noires pollution par les plastiques industriels du monde entier ! Fait appliquer Pollueurs Payeurs . La Bretagne est une Zone Vulnérable la proximité des nappes phréatiques est incompatible avec l'agriculture intensif !

---

## Délais dont disposent les éleveurs pour accroître leurs capacités de stockage

par : Titouan Deglic 4lfsa5@gmail.com  
10/10/2018 10:12

Pour mieux comprendre la portée de ce projet d'arrêté modificatif, il serait utile de connaître ce que sont les zones vulnérables qui ont été désignées en 2018. Où sont-elles ?

Enfin, ce projet répond à l'observation que j'avais formulée en 2016 lors de la consultation sur l'arrêté modificatif précédent :

*Il est à noter que le cas de la prochaine délimitation n'est pas du tout envisagé par l'arrêté modificatif. Il écrit en effet « Pour les élevages sur lesquels aucun programme d'actions national n'est mis en œuvre à la date du 2 septembre 2014, le signalement à l'administration doit être effectué avant le 31 décembre 2016 et le délai de mise en œuvre ne peut excéder le 1er octobre 2018. Cette dernière échéance pourra être prorogée jusqu'au 1er octobre 2019 pour... ». Faut-il comprendre qu'il n'y aura plus aucune extension de zone vulnérable ? Faut-il comprendre qu'il y aura un nouvel arrêté modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 pour traiter le cas des extensions à venir ?*

; -)

---

## Prolongation du délai

par : Manchot Pierre pierremanchot@gmail.com  
17/10/2018 22:02

Si je comprends bien, on accorde un délai supplémentaire pour la mise en place de bacs de rétention ? Ou on remplace la date fixe par un délai générique ? Obscur.  
Bien sûr, selon toute logique, je souhaite que les délais soient les plus courts possible !

---

## Contribution de la FNSEA

par : Thierry COUE, Président de la Commission Environnement FNSEA thierry.coue@reseaufnsea.fr  
23/10/2018 19:57

La FNSEA tient à vous alerter sur les difficultés actuelles des filières d'élevage. Leur manque de visibilité retarde les projets de mise aux normes et n'a pas permis, pour beaucoup d'éleveurs, de déposer, dans les délais des projets.

Nous considérons que les actions juridiques conduites contre les zonages de 2012 étaient l'occasion de donner des marges de manœuvre à l'élevage, en prolongeant les délais pour les dépôts des demandes d'aides pour des mises en norme.

L'élevage contribuant fortement à la préservation des ressources en eau et des paysages, nous proposons en conséquence de remplacer les termes "trois ans" par "six ans" au premier alinéa de l'article 1, alinéa I.2° b). Au II de l'article 1er, nous demandons également une extension des délais pour les élevages engagés dans un accroissement de leurs capacités de stockage.

Par ailleurs, nous rappelons notre demande d'intégrer dans les propositions de modification réglementaire le droit à l'expérimentation Nitrates Autrement.